

Réf : AT/DOT JIJEL/SDT/DRT/ 118 /2023

Décision de Résiliation aux torts exclusif du partenaire cocontractant

Le Directeur Opérationnel des Télécommunications de Jijel,

- Vu le statut de l'entreprise publique économique d'Algérie Télécom SPA ;
- Vu la procédure de passation des marchés de l'entreprise publique économique « Algérie Télécom » SPA, adoptée par le Conseil d'Administration en date du 10 Décembre 2018 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, notamment le Titre V/Chapitre 3/Section 9 relatif à la résiliation ;
- Vu la décision DG N°1126/2017 de la 18/10/2017 portant confirmation de **M. BELLIL Youcef** en qualité de directeur opérationnel de la Wilaya de Jijel à compter du 17/10/2017 ;
- Vu le contrat **N°12/AT/DOTJIJEL/2022** du 27/06/2022 conclu entre l'entreprise cocontractante **ETPH HADJI ABDERAOUF** et la Direction Opérationnelle de Télécommunications de Jijel, ayant pour objet « Réalisation des travaux d'infrastructures d'accueil, pose et raccordement des câbles à fibres optiques ».
- Vu l'Ordre de service (ODS) de démarrage des travaux **N°11/DOT JIJEL/SDT/DRT/2022** du 11/07/2022 ; lot n°03 : Tronçon : MSAN TEXENNA – 4G LTE GHARIANA.
- Vu les mises en demeure du **02/05/2023** et **24/05/2023**, relatives à l'inexécution des obligations du partenaire cocontractant vis-à-vis l'ODS des travaux suscité.
- Vu qu'aucune suite n'a été émise par l'entreprise **ETPH HADJI ABDERAOUF** aux deux mises en demeure et qu'aucune disposition n'a été prise pour le démarrage des travaux.
- Vu l'article N°38 du contrat N°12/AT/DOT JIJEL/2022 relatif aux conditions de résiliations.

Décide :

Article .1 – De procéder à la résiliation **aux torts exclusif du partenaire cocontractant** du contrat **N°12/AT/DOTJIJEL/2022** du 27/06/2022 conclu entre l'entreprise cocontractante **ETPH HADJI ABDERAOUF** et la Direction Opérationnelle des Télécommunications de Jijel ayant pour objet « Réalisation des travaux d'infrastructures d'accueil, pose et raccordement des câbles à fibres optiques ».

Article .2 – La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature.

Fait à Jijel, le 05/06/2023

<i>Visa Chef de Département Réseau Transport</i>	<i>Visa Sous-Directeur Technique</i>	<i>Validation de Monsieur le Directeur Opérationnel</i>
<p style="color: blue;">Chef de Département Réseau Transport Y.CHEMCHEM</p> 	<p style="color: blue;">Sous Directeur Technique Opérationnel</p> <p style="color: blue;">Signé : Lamunt MEZREK</p> 	<p style="color: blue;">jjjel le,.....</p> <p style="color: blue;">Le Directeur Opérationnel des Télécommunications de jijel</p> <p style="color: blue;">Signé : Youcef BELLIL</p> 